

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/64C

Objet : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES.

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	33
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry LOPEZ

Date de convocation : 22 novembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le CGCT et notamment son article L 5214-16,

Vu le Projet de territoire adoptée par délibération en date du 29 novembre 2023,

Considérant que l'élaboration d'un schéma directeur des mobilités relève d'une ambition de planification de l'aménagement durable du territoire sur les court moyen et long terme au regard du Projet de Territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon,

Considérant qu'à l'issue du diagnostic et d'un travail participatif avec l'ensemble des acteurs du territoire, le Bureau d'étude en charge du schéma directeur des mobilités a défini 5 axes de travail dont 4 opérationnels et 1 transversal, déclinés en 21 actions à réaliser en 3 phases temporelles (à 10, 20 et 30 ans) par plusieurs acteurs du territoire, notamment les Communes, la Communauté de communes et le Département,

Considérant que le budget prévisionnel global pour toute la durée de réalisation des actions (30 ans) par l'ensemble des acteurs du territoire, s'élève à 76 554 068 €, sous réserve des subventions que chacun pourra solliciter et obtenir,

Considérant que ce schéma directeur des mobilités n'est pas un document contraignant mais constitue un document d'orientation et de planification sur lequel il va être possible de s'appuyer pour développer la mobilité et l'attractivité du territoire,

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✎ **APPROUVE** les termes du schéma directeur des mobilités tel qu'annexé et le programme d'actions qu'il propose.

✎ **AUTORISE** le président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

